

MINISTÈRE
de l'ÉDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Beaux - Arts

Monuments Historiques
Fouilles & Sites

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt
général

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION
NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{er} - Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à RIEUX MINERVOIS (Aude) par

- le plan d'eau de l'Argent Double entre la parcelle 97 et la parcelle 509;
- le pont,
- les rives de la rivière y compris les rues, les ruelles et les immeubles bâtis (façades, élévations, toitures) sis sur les parcelles cadastrales n^{os} 97, 98, 101, 274, 275, 277 à 290, 409 à 412, 508, 509, appartenant à

(voir au dos)

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de RIEUX MINERVOIS et aux propriétaires

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 13 Décembre 1942
Par délégation
Le Conseiller d'Etat, Secrétaire
Général des Beaux-Arts

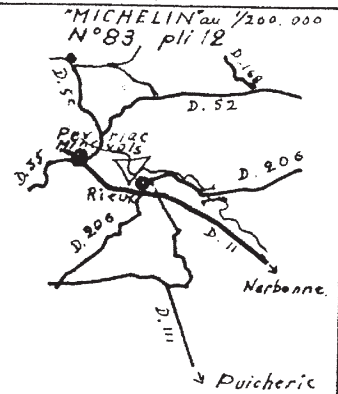
Signé: L. HAUTECOEUR

AUDE

RIEUX-MINERVOIS

CANTON: PEYRIAC-MINERVOIS

ARRONDI: CARCASSONNE



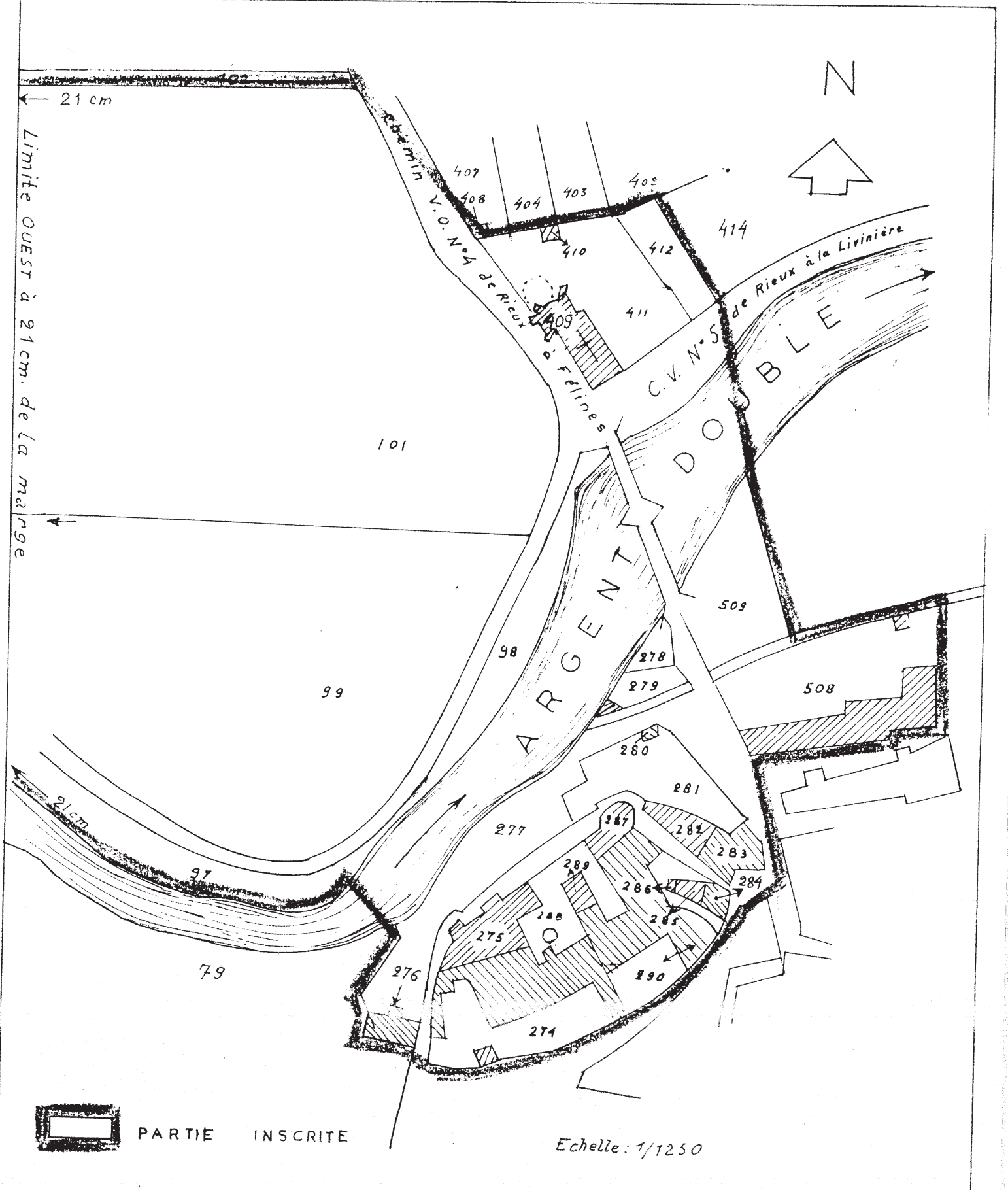
PLAN D'EAU, PONT ET RIVES DE L'ARGENT-DOUBLE

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à RIEUX-MINERVOIS (Aude) par :

- le plan d'eau de l'Argent-Double entre la parcelle 97 et la parcelle 509,
- le pont,
- les rives de la rivière y compris les rues, les ruelles et les immeubles bâtis (façades, élévations, toitures) sis sur les parcelles cadastrales n° 97, 98, 99, 101, 274, 275 à 290, 409 à 412, 508p, 509

Arrêté du 13 déc 1942

ORIGINAL
2



6816T
1 Sept. 1970

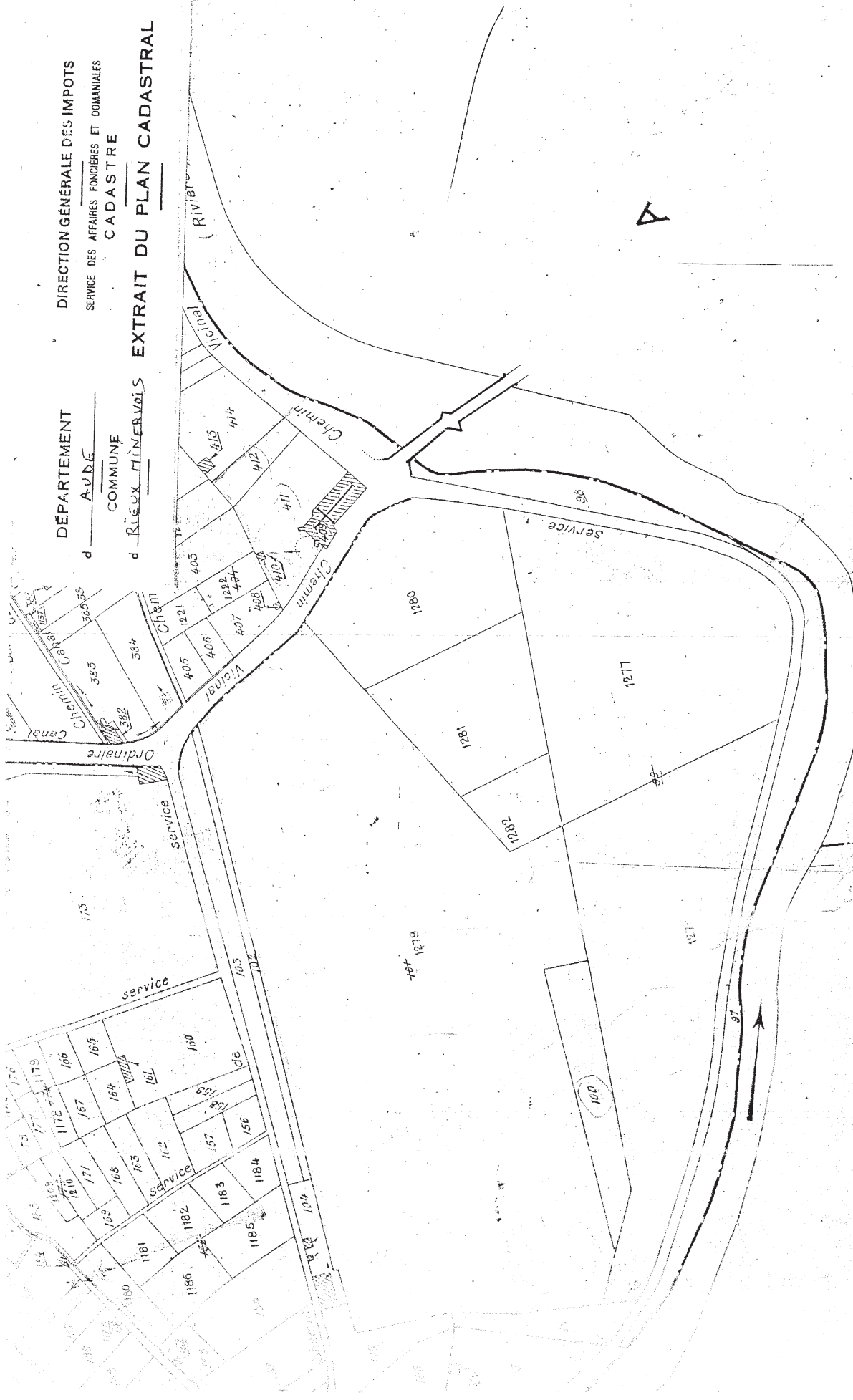
Section B

A.° Feuille

Echelle: 1/4250

DÉPARTEMENT
AUBE
COMMUNE
RIEUX-MINERVOIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



N° d'ordre au registre de conservation des droits: 321
 Coût du présent extrait: F
 Cachet de l'origine: BUREAU du CADASTRE de CARCASSONNE

Extrait certifié conforme au plan cadastral
 - de la date ci-dessous (1).
 - de la date de réajustement (2).
 A CARCASSONNE
 le 10 5 1970

N° 1

Séo

A

Fé

DÉPARTEMENT

d AUDE

COMMUNE

d Rieux-Minervois

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES

CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

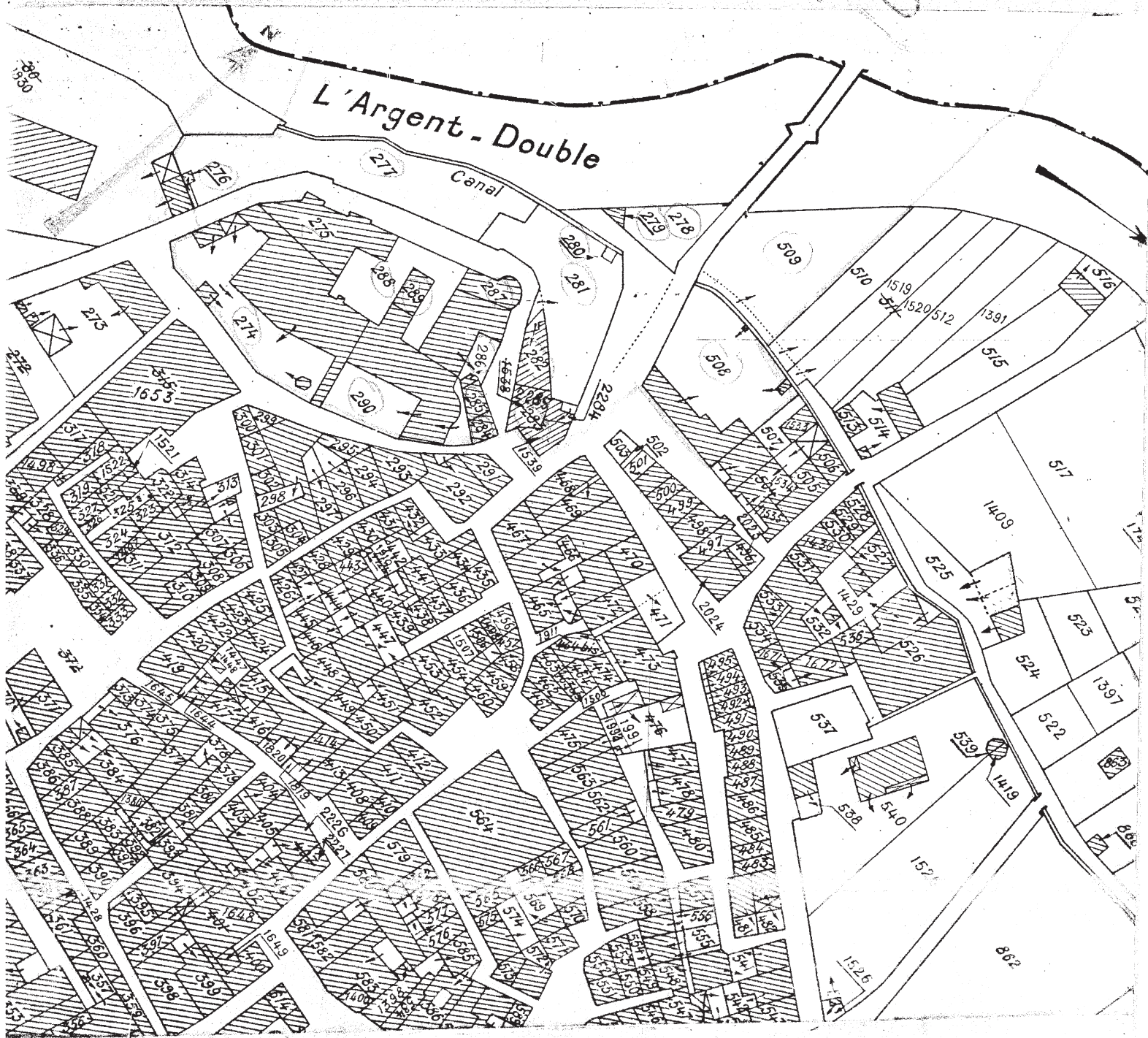
6816 T

(Sept. 1970)

Section A

2° Feuille

Echelle : 1/1250



N° d'ordre au registre de constatation des droits: 497

Coût du présent extrait:

F

Cochet du service d'origine:

VICE DU CADASTRE
Bureau de
CARCASSONNE

Extrait certifié conforme au plan cadastral

- à la date ci-dessous (1).

- à la date du 1^{er} janvier 19... (1).

A CARCASSONNE

le 10 Janvier 1973

L Le Contrôleur